



PRÉFET DE LA MARTINIQUE



Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Cabinet de la rectrice

Fort-de-France, le 18 juin 2014

Communiqué de presse

Université Antilles-Guyane

Suite à l'article paru dans l'édition de France Antilles Martinique du 18 juin, le ministère des Outre-mer et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche tiennent à apporter les précisions suivantes :

« Le gouvernement confirme qu'il respectera les engagements qu'il a pris de créer dès 2014 une Université de Guyane de plein exercice et de prévoir les conditions de création d'une Université des Antilles tenant compte des évolutions souhaitées.

Dans cette perspective, le gouvernement a transmis à la présidence de l'Université Antilles-Guyane le projet de décret créant l'université de Guyane afin que le comité technique soit consulté avant signature de ce décret, conformément à la parole donnée par l'État.

Le gouvernement a également déjà transmis pour consultation le projet de décret créant l'université des Antilles et le projet d'ordonnance qui précise ses modalités de fonctionnement en indiquant d'emblée sa volonté de faire évoluer les textes à l'issue de la consultation, en fonction des observations qui seront faites.

Par ailleurs, le gouvernement renouvelle son entier soutien à la décision de la présidente de l'Université de tirer les conséquences de l'affaire du CEREGMIA, notamment en suspendant ses principaux responsables et en enclenchant la procédure disciplinaire prévue à leur rencontre. »

Des échanges sont prévus dès demain en visioconférence sur les volets juridiques et techniques de ces textes entre le ministère de l'enseignement supérieur et la présidence de l'UAG.

Le préfet de la Martinique et la rectrice de l'académie de la Martinique appellent donc l'ensemble des acteurs de ce dossier à poursuivre le travail engagé avec sérénité, en gardant à l'esprit la dynamique positive qu'il convient de conserver vis à vis des milliers de jeunes de Martinique et d'ailleurs qui ont manifesté leur souhait d'intégrer l'Université des Antilles pour la prochaine rentrée universitaire.

Contacts réservés aux médias :

Préfecture : Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 / 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Académie : Nathalie CHAMPLONG 05-96-52-27-27 / 06-96-85-97-70 - nathalie.champlong@ac-martinique.fr 1/1